

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1563 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**AGENCE DE CONTROLE INDEPENDANTE (ACI)
22 RUE DE L'EST
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
SIREN : 477705719**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1563 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **12/01/2023**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/07/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

Hélène GIBIERGE

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1563 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1563 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1563 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

AGENCE DE CONTROLE INDEPENDANTE (ACI)
22 RUE DE L'EST
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides /

18.2.12 – Inspections relatives à la conformité des Instruments de mesure de type systèmes de mesurage continu et dynamique de quantité de liquide autre que l'eau, relevant de l'annexe MI-005 de la directive 2014/32/UE sur les instruments de mesure

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.12a	* Examens et essais pour la vérification de la conformité en application du Module F pour les Ensembles de mesurages pour (dé)chargement des citernes de navires, des wagons-citernes et des camions citernes Classe d'exactitude 0,5	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme
18.2.12b	* Examens et essais pour la vérification de la conformité en application du Module F pour les Ensembles de mesurages pour gaz liquéfiés sous pression mesurés à une température supérieure ou égale à - 10 °C classe d'exactitude 1,0	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme

18.2.12c	* Examens et essais pour la vérification de la conformité en application du Module F pour les Ensembles de mesurages pour dioxyde de carbone liquéfié classe d'exactitude 1,5	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme
18.2.12d	* Examens et essais pour la vérification de la conformité en application du Module F pour les Ensemble de mesure pour liquide cryogéniques (température inférieure à - 153 °C) classe d'exactitude 2,5	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme
18.2.12e	* Examens et essais pour la vérification de la conformité en application du Module F pour les Ensembles de mesure pour le ravitaillement d'aéronefs en carburant Classe d'exactitude 0,5	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme
18.2.12f	* Examens et essais pour la vérification de la conformité en application du Module F pour les Ensembles de mesurages pour gaz liquéfiés sous pression mesurés à une température inférieure à - 10 °C classe d'exactitude 1,5	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandations OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à AGENCE DE CONTROLE INDEPENDANTE (ACI)
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE
AGENCE DE CONTROLE INDEPENDANTE (ACI)	22 RUE DE L'EST 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Date de prise d'effet : **12/01/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1563 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr